

hors de notre contrôle expliquent ou justifient le retard de certains députés à venir exercer leur droit fondamental, celui de s'exprimer à l'occasion d'un vote à la Chambre.

● (1530)

[Traduction]

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je serai bref, mais je crois important de signaler certaines choses. Je me suis douté il y a quelque temps déjà, lorsque les cloches ont sonné pendant 15 jours, que cet incident aurait des répercussions très graves, et c'est exactement ce qui est arrivé. Nous avons été témoins, comme vous le savez, monsieur le Président, de décisions avec lesquelles je n'étais pas entièrement d'accord. Étant donné la peur de plus en plus grande qu'on a de voir les cloches sonner à jamais, je pense que la Chambre doit se pencher sur cette question qui peut avoir des répercussions catastrophiques pour le régime parlementaire.

Je voudrais dire un mot au sujet d'hier soir, monsieur le Président. Si un vote était censé avoir lieu hier soir, c'est entièrement à la demande du gouvernement. C'est lui qui avait posé la question préalable. C'est le président du Conseil privé (M. Pinard) qui, vendredi dernier, avait demandé à la Chambre des communes de terminer ses délibérations lundi, afin que le vote puisse avoir lieu. C'est ce que nous avons fait. On aurait pu penser alors, étant donné que le gouvernement avait l'espoir de faire adopter ce projet de loi lundi, qu'il aurait demandé à ses députés d'être ici pour voter. Or, ce qui s'est passé montre l'apathie des ministériels qui ne sont pas disposés à venir ici, à Ottawa, à 11 heures, un lundi. Nous siégeons à compter de 11 heures le lundi et ce, jusqu'à 17 heures le vendredi après-midi. Un trop grand nombre de ministériels ne se présentent à la Chambre que tard le lundi. Si les ministériels avaient voulu que le projet de loi soit adopté hier, ils auraient pu venir à Ottawa dimanche soir, comme bon nombre d'entre nous l'ont fait.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Selon moi, il est tout à fait inadmissible que le gouvernement essaie de justifier le report du vote et les mesures prises par le président, en prétextant que certains ministériels ont été empêchés par la tempête de se rendre à Ottawa.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Je trouve vraiment offensant, pour être franc, que l'on cherche à faire valoir un argument pareil à la Chambre des communes.

M. Pinard: Ne soyez pas aussi susceptible.

Recours au Règlement—M. Nielsen

M. Deans: Je fais preuve d'honnêteté. C'est le gouvernement qui voulait faire adopter le projet de loi. C'est encore lui qui a appliqué la clôture, afin de limiter le débat, mais ce sont pourtant ses députés qui ne se sont pas présentés. S'il fallait qu'un jour je demande le report du vote au lendemain matin, afin de permettre à quatre ou cinq députés néo-démocrates du nord de la Colombie-Britannique retardés par des problèmes d'avion d'y participer, je me demande si vous interviendriez, monsieur, si les ministériels étaient présents?

M. Pinard: Non, car vous êtes un tiers parti.

M. Deans: Selon moi, le Règlement de la Chambre vise à protéger tous les députés.

M. Pinard: Non. Les deux whips.

M. Deans: Si le président du Conseil privé prétend tout simplement que le Règlement ne protège que deux partis...

M. Pinard: Deux whips.

M. Deans: ... je tiens à lui dire que le Règlement vise à protéger les droits de tous les députés et qu'il ne vaut pas le papier sur lequel il est écrit si un ministériel a des droits plus étendus qu'un député de ce côté-ci de la Chambre.

Selon moi, monsieur le Président, l'incident d'hier pourrait donner lieu à un dangereux précédent. Je vous supplie de ne pas permettre que cela se répète. Il est extrêmement important que le gouvernement ne puisse, pour quelque raison que ce soit, s'adresser de sa propre initiative aux services du greffier et murmurer à l'oreille d'un préposé qu'il serait peut-être préférable, vu que le gouvernement ne peut pas remporter le vote, de le remettre à un autre jour, car c'est exactement ce qui s'est passé hier. Le vote n'a pas eu lieu hier parce que le gouvernement ne pouvait pas le remporter à ce moment-là. Involontairement, sans le savoir, je vous le fais remarquer, Votre Honneur, le Président a été forcé de prendre une décision en faveur du droit du gouvernement de remporter tous les votes. Je ne prétends pas que cette décision ait été prise intentionnellement pour atteindre ce but, mais c'est ce qui s'est passé.

Le vote à la Chambre aurait dû avoir lieu hier. Si la motion avait été rejetée, cela n'aurait eu absolument aucune incidence sur le projet de loi lui-même dont le débat aurait pu se poursuivre comme si de rien n'était. Le résultat final aurait été le même. Lorsque les députés ministériels se sont finalement décidés à se montrer soudainement pour voter en s'arrachant à leur circonscription ou à la campagne à la direction du parti, ils auraient quand même remporté le vote de toute façon.

L'épisode du vote d'hier a eu pour résultat de créer une situation où les députés d'un côté de la Chambre ont moins de droits que les députés de l'autre côté.

M. Evans: Balivernes!